

**DEMANDE D'INSCRIPTION SPÉCIFIQUE  
À L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

1. NOM DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_

PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ SEXE : \_\_\_\_\_

ADRESSE DU RÉPONDANT : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

ADRESSE DE L'ÉLÈVE (SI DIFFÉRENTE) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

**ADRESSE ÉLECTRONIQUE** : \_\_\_\_\_

ÉCOLE DE SECTEUR : \_\_\_\_\_

ÉCOLE FRÉQUENTÉE EN 2015-2016 : \_\_\_\_\_

L'ÉLÈVE EST DÉJÀ INSCRIT DANS SON ÉCOLE DE SECTEUR : OUI  NON

**Si vous avez coché non, l'inscription officielle à la C.S. Marie-Victorin doit obligatoirement être faite, par les parents, à l'école du secteur pendant la période officielle d'inscription (du 1<sup>er</sup> au 12 février 2016).**

AUTRE RENSEIGNEMENT REQUIS PAR L'ÉCOLE (à cocher s'il y a lieu) :

Un autre enfant de la famille fréquente l'école Félix-Leclerc :

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU RÉPONDANT  
OU DE SON REPRÉSENTANT : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

2. DÉCISION DE L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC

Acceptation  (Les parents doivent remplir la section 3)

Refus  Liste d'attente : Oui  Non

Date : \_\_\_\_\_ Signature de la direction : \_\_\_\_\_

3. CONFIRMATION DES PARENTS (voir notes importantes au verso du formulaire)  
(à remplir lorsque l'élève est accepté à l'école choisie)

Notre enfant fréquentera l'école Félix-Leclerc en 2016-2017.

Nous désirons annuler notre demande d'inscription à l'école Félix-Leclerc pour 2016-2017.

Date : \_\_\_\_\_ Signature des parents : \_\_\_\_\_

Date limite de retour à l'école Félix-Leclerc : **11 mars 2016**

**Note : À défaut de retourner ce formulaire à l'école avant la date ci-dessus, la demande sera annulée.**

**NOTE IMPORTANTE AUX PARENTS**  
**Résidant sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin**  
**(Brossard, Longueuil\*, Saint-Lambert)**

La demande d'inscription à l'école identifiée au haut du présent formulaire ne constitue pas l'inscription officielle à la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Aussi, si l'élève n'est pas déjà inscrit dans une école de secteur de la Commission scolaire Marie-Victorin, les parents devront obligatoirement procéder à l'inscription officielle à l'école du secteur pendant la période d'inscription officielle (du 1er au 12 février 2016).**

Dans le cas où l'élève sera accepté à l'école choisie, ses parents devront confirmer l'inscription en remplissant la section 3 du présent formulaire. Les parents devront s'assurer de retourner le formulaire signé avant la date limite sans quoi, la demande d'inscription sera annulée. L'école choisie transmettra à l'école du secteur une copie du formulaire sur lequel les parents auront confirmé leur choix afin que le dossier de l'élève soit transféré.

À partir du moment où le transfert à l'école choisie sera effectué, l'élève n'apparaîtra plus sur la liste des élèves de son école de secteur. Il appartiendra désormais à l'école choisie.



\* La municipalité de Longueuil est composée des arrondissements suivants : Saint-Hubert, Greenfield Park, Vieux-Longueuil incluant la partie Le Moyne.